

PAR COURRIEL

Québec le 4 août 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-05-069 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 avril dernier, concernant la liste des sanctions administratives qui ont été envoyées à la carrière d'Acton Vale.

Les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse:

<https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/sanctions/resultat.asp>

Aucune autre sanction administrative pécuniaire que celles inscrites au Registre public n'a été émise pour la carrière d'Acton Vale.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

pour Chantale Bourgault, directrice

p. j. 1

... 2

